



Questions fréquentes

Quand une jument est-elle enregistrée pour l'élevage ?

Lorsqu'elle

- a effectué le test en terrain *ou*
- si elle a déjà eu un poulain enregistré à la FECH.

L'enregistrement d'une jument pour l'élevage à la FECH est marqué à l'aide d'un tampon dans le passeport ou sur le certificat d'origine.

Une fois la taxe d'enregistrement payée, la jument est activée pour l'élevage durant sa vie entière.